

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

**Décret n° 98-43 du 14 janvier 1998 portant application du rapport constant établi par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, en vue de la modification de la valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité au 1<sup>er</sup> octobre 1997**

NOR : ECOB9760045D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de la défense,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment les articles L. 8 bis, L. 114 bis modifié et le chapitre III du titre I<sup>er</sup> du livre I<sup>er</sup> (deuxième partie : Règlementaire) ;

Vu la loi de finances pour 1995 (n° 94-1162 du 29 décembre 1994), et notamment son article 78 ;

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique, ensemble les textes qui l'ont modifié, notamment le décret n° 91-1191 du 18 novembre 1991 ;

Vu le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat et des personnels des collectivités territoriales, ensemble les textes qui l'ont modifié, notamment le décret n° 97-877 du 25 septembre 1997 ;

Vu le décret n° 97-421 du 22 avril 1997 portant application du rapport constant établi par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, en vue de la modification de la valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité au 1<sup>er</sup> mars 1997,

Décrète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La valeur du point de pension militaire d'invalidité est portée de 78,43 F à 78,82 F à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1997.

**Art. 2.** – En application des dispositions de l'article 78 de la loi de finances pour 1995 susvisée, les pensions mentionnées à l'article L. 114 bis du code susvisé sont revalorisées de 0,5 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1997.

**Art. 3.** – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la défense, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 janvier 1998.

LIONEL JOSPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*  
DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

*Le ministre de la défense,*  
ALAIN RICHARD

*Le secrétaire d'Etat au budget,*  
CHRISTIAN SAUTTER

*Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants,*  
JEAN-PIERRE MASSERET

**Décret n° 98-44 du 19 janvier 1998 modifiant le décret du 3 février 1993 relatif aux redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion dues par les titulaires des autorisations délivrées en application des articles L. 33-1 et L. 33-2 du code des postes et télécommunications**

NOR : ECOI9700852D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code des postes et télécommunications, notamment ses articles L. 33-1 et L. 33-2 ;

Vu l'article 83 de la loi de finances rectificative pour 1992 (n° 92-1476 du 31 décembre 1992), modifié par l'article 52 de la loi de finances rectificative pour 1996 (n° 96-1182 du 30 décembre 1996) ;

Vu le décret du 3 février 1993 modifié relatif aux redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion dues par les titulaires des autorisations délivrées en application des articles L. 33-1 et L. 33-2 du code des postes et télécommunications ;

Vu l'avis de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 23 décembre 1997,

Décrète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 1<sup>er</sup> du décret du 3 février 1993 susvisé est complété par l'alinéa suivant :

« Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa, les redevances de mise à disposition et de gestion des fréquences radioélectriques dues en 1998 par France Télécom sont fixées par arrêté du ministre chargé des télécommunications, après avis du ministre chargé du budget. »

**Art. 2.** – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 janvier 1998.

LIONEL JOSPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,*  
DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

*Le secrétaire d'Etat au budget,*  
CHRISTIAN SAUTTER

*Le secrétaire d'Etat à l'industrie,*  
CHRISTIAN PIERRET

**Arrêté du 23 décembre 1997 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques des services publics pour 1998**

NOR : ECOS9750055A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 84-628 du 17 juillet 1984 modifié fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du Conseil national de l'information statistique et portant application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu le décret n° 92-1129 du 2 octobre 1992 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 1994 modifié portant création au sein du Conseil national de l'information statistique d'un comité du label des enquêtes statistiques ;

Vu l'avis du comité du label ;

Sur proposition du Conseil national de l'information statistique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est approuvé le programme d'enquêtes statistiques des services publics et des autres services producteurs d'information statistique pour 1998, établi comme suit par le Conseil national de l'information statistique :

## PROGRAMME D'ENQUÊTES STATISTIQUES DES SERVICES PUBLICS POUR 1998

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<p><b>1. ENQUÊTES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET OBLIGATOIRES</b>  <b>Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie</b>  <b>Institut national de la statistique et des études économiques</b>  <i>Démographie</i></p> <p>Bulletins statistiques de l'état civil.</p> <p>Recensements complémentaires.</p> <p><i>Conditions de vie</i></p> <p>* Enquête emploi du temps 1998-1999.</p> <p>Enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV). Partie fixe.</p> <p>* Enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV). Partie variable de janvier 1998 : pratiques environnementales et sensibilité aux problèmes de l'environnement.</p> <p>* Enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV). Partie variable de mai 1998 : lieux et habitudes d'achat.</p> <p>Enquête mensuelle de conjoncture.</p> <p><i>Prix à la consommation</i></p> <p>Indice des prix à la consommation.</p> <p>Enquête européenne sur les parités de pouvoir d'achat.</p> <p><i>Logement</i></p> <p>Enquête nationale Loyers et charges.</p> <p><i>Emploi-revenus</i></p> <p>Enquête Emploi.</p> <p>Enquête Emploi dans les DOM.</p> <p>* Enquête Emploi en continu : dispositif léger.</p> <p>* Enquête Emploi en continu : test de l'interview dépendante.</p> <p>* Enquête complémentaire à l'enquête emploi Conditions de travail.</p> <p>Enquête sur les effectifs salariés des collectivités territoriales et autres organismes locaux à financement public.</p> <p><i>Système productif</i></p> <p>Enquête annuelle d'entreprise : armement, tabacs, sur l'exercice 1997.</p> <p>Enquête trimestrielle sur les stocks, les produits et charges.</p> <p><i>Industrie et services aux entreprises</i></p> <p>Enquête Observation des prix de vente industriels.</p> <p>* Enquête annuelle d'entreprises industrielles dans les DOM (exercice 1997).</p>	<p>Dépouillement des bulletins statistiques de l'état civil (toutes communes y compris DOM).</p> <p>Dans certaines communes (y compris DOM), en particulier celles faisant partie des agglomérations nouvelles.</p> <p>Enquête réalisée par enquêteur auprès d'environ 12 000 ménages sur la nature et la durée des activités journalières des individus âgés de 15 ans et plus. La collecte aura lieu de février 1998 à février 1999 en huit vagues de six semaines chacune.</p> <p>Enquête par enquêteur en janvier, mai et octobre auprès d'un échantillon de 8 000 ménages chaque fois (DOM exclus).</p> <p>Enquête réalisée par enquêteur auprès de 8 000 ménages pour connaître la manière dont les questions d'environnement déterminent et orientent leurs pratiques quotidiennes. La collecte aura lieu en janvier-février 1998.</p> <p>Enquête réalisée par enquêteur auprès de 8 000 ménages pour dresser un panorama des lieux d'achats des produits alimentaires et des « produits bruns » (micro-informatique, téléphonie, jeux vidéo, etc.). La collecte aura lieu en mai-juin 1998.</p> <p>Enquête téléphonique chaque mois, sauf en août, auprès de 3 000 ménages (sauf DOM).</p> <p>Enquête permanente sur les prix à la consommation des ménages par sondage auprès de 30 000 points de vente, y compris les DOM. 10 000 relevés de prix dans un échantillon de points de vente de l'agglomération parisienne.</p> <p>Enquête par sondage, trimestrielle auprès d'un panel renouvelé par huitième de 9 000 logements (6 500 répondants, locataires d'un local loué vide). Les résultats permettent de suivre l'évolution des loyers et sont repris dans l'indice des prix à la consommation.</p> <p>Enquête annuelle réalisée en mars (sauf DOM) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sondage aréolaire au 1/300 : environ 75 000 ménages ordinaires interrogés ;</li> <li>- renouvellement d'un tiers de l'échantillon chaque année.</li> </ul> <p>Enquête réalisée en mars auprès d'un échantillon d'environ 2 500 à 3 000 ménages par DOM.</p> <p>Enquête en continu de mi-1998 à mi-2000, portant sur environ 40 000 ménages ordinaires, issus du tiers sortant de l'enquête Emploi de mars 1997. Chaque ménage sera interrogé une fois par trimestre. L'enquête sera réalisée par téléphone, ou visite à domicile, à partir de juillet 1998.</p> <p>Test portant sur environ 30 000 ménages ordinaires, issus du tiers sortant de l'enquête emploi de mars 1998. L'échantillon sera interrogé pour moitié avec le questionnaire dépendant de celui de mars 1998. Le test aura lieu en juin 1998, par téléphone ou visite à domicile.</p> <p>Enquête INSEE-DARES réalisée par enquêteur auprès des actifs occupés du tiers sortant de l'échantillon de l'enquête annuelle sur l'emploi. La collecte aura lieu en mars 1998.</p> <p>Enquête annuelle adressée au siège de chaque collectivité territoriale répertoriée dans SIRENE, en janvier (y compris DOM) : régions, départements, communes, syndicats intercommunaux, établissements publics de compétence locale.</p> <p>NAF : 16 et p. 29.6. Sauf DOM.</p> <p>Enquête trimestrielle par sondage auprès d'environ 5 000 entreprises (y compris DOM). NAF : 10 à 95 sauf 65, 66, 67, 75, 80, 85, 91.</p> <p>Enquête (mensuelle, trimestrielle, bi-annuelle selon le cas) exécutée par sondage auprès des producteurs, des importateurs et des exportateurs (hors DOM). NAF : 10 à 14, 15 à 37 (hors 29.6, 35.1, 35.2, 35.3), 40, 41, 55.5, 62, 71, 72, 74.</p> <p>L'enquête couvre l'industrie, y compris l'agroalimentaire.</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<p style="text-align: center;"><i>Commerce-services</i></p> <p>Enquête mensuelle dans le commerce et les services.</p> <p>Enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces.</p> <p>Enquête annuelle d'entreprise dans le commerce (exercice 1997).</p> <p>Enquête annuelle d'entreprise dans les services (exercice 1997).</p> <p>Enquête annuelle crédit-bail.</p>	<p>Enquête par sondage auprès de 5 000 petites entreprises non soumises à déclaration mensuelle de chiffre d'affaires (bordereaux CA 3). NAF : 15.1 F, 15.8 C, 15.8 D, 52.1 B, 52.2 A à P, 52.3 A à E, 52.4 A à Z, 52.5 Z, 52.6 D et 52.6 E, 52.7 A à H, 55.1 A à D, 55.3 A et B, 55.4 A et B, 55.5 A et D, 74.8 A, 93.0 B à N sauf 93.0 F.</p> <p>Enquête mensuelle auprès d'un échantillon de 300 entreprises des secteurs NAF 52.1 D, E, F qui gèrent des hypermarchés et/ou des supermarchés.</p> <p>Enquête par sondage, exhaustive pour les grandes entreprises (chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 millions de francs ou d'au moins 20 salariés à l'exception des secteurs 15.1 F, 15.8 C, 15.8 D, 50.1 Z, 50.2 Z, 51.3 A, 51.3 J, 51.5 F, 51.6 K, 51.6 N, 52.1 D, 52.4 C, 52.4 H, où le seuil d'exhaustivité est fixé à 50 salariés). Au total, 47 000 entreprises interrogées (y compris DOM). NAF : 15.1 F, 15.8 B, 15.8 C, 15.8 D, 50, 51 et 52. Les petites entreprises (définition complémentaire de celle donnée pour les grandes entreprises) du secteur du commerce de détail (NAF : 15.1 F, 15.8 B, 15.8 C, 15.8 D, 52) et du commerce et réparation automobile (NAF : 50) ne seront pas interrogées par questionnaire en 1998, sauf les unités créées au cours de l'année 1997.</p> <p>Enquête par sondage, exhaustive pour les grandes entreprises (employant au moins 30 salariés ou réalisant au moins 30 millions de chiffre d'affaires annuel). Au total, 65 000 entreprises interrogées (y compris DOM). NAF : 55 sauf 55.2, 63.3 Z, 64.1 C, 64.2, 70.1 A à 70.3 D, 71, 72, 74, 90, 92.1, 92.2, 92.4, 93. Pour les secteurs 74.4, 92.1, 92.2, 92.4, l'enquête est réalisée avec le concours du département statistique du SJTI. Echantillon optimisé au niveau national. Les petites entreprises (moins de 30 salariés ou moins de 30 millions de francs de CA) du secteur des services aux particuliers (NAF : 55, 63.3 Z, 92.1, 92.2, 92.4, 93) et du secteur immobilier (NAF 70) ne seront pas enquêtées en 1998, sauf les unités créées au cours de l'année 1997.</p> <p>Enquête exhaustive de 300 entreprises : NAF 65.2 A.</p>
<p style="text-align: center;"><i>Transports</i></p> <p>Enquête annuelle d'entreprise transports dans les DOM (exercice 1997).</p>	<p>Enquête par sondage auprès d'environ 300 entreprises. Mêmes secteurs d'activités qu'en métropole.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Observatoire de l'énergie</b></p> <p>Enquête sur les prix du gaz et de l'électricité pour le consommateur final industriel.</p>	<p>Enquête réalisée auprès des établissements publics, sociétés nationales ou organismes de distribution, dans le cadre de la directive communautaire sur la transparence des prix. Prix au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année pour les consommateurs types dans les régions de Lille, Paris, Strasbourg, Marseille, Lyon et Toulouse.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Service des statistiques industrielles</b></p> <p>Enquête annuelle d'entreprise (exercice 1997).</p> <p>Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) (exercice 1997).</p> <p>Enquête sur les investissements protégeant l'environnement (exercice 1997).</p> <p>Enquête Nomenclature.</p> <p>Enquêtes de branches :</p> <p>a) Exécutées par l'administration :</p> <p>1<sup>o</sup> Enquête mensuelle de branche.</p> <p>2<sup>o</sup> Enquête trimestrielle de branche.</p> <p>3<sup>o</sup> Enquête annuelle de branche.</p>	<p>Enquête auprès de 24 000 entreprises industrielles. NAF 10 à 41 (sauf 15, 16, p. 20.1 A, p. 29.6 et 37). Pour les DOM, l'enquête est effectuée par l'INSEE.</p> <p>Enquête annuelle auprès de 17 000 établissements. NAF 12 à 36 (sauf 15, 16, 20.1 A, 23).</p> <p>Enquête annuelle auprès de 8 000 établissements. NAF 10 à 36 (sauf 15, 16, 20.1 A), 40, 41.</p> <p>Enquête aperiodique, de champ variable.</p> <p>12.0 Z, 13.1 Z, 13.2 Z, p. 14.3 Z, 14.4 Z, 17.6 Z, 17.7 A, 17.7 C, 20.2 Z, 20.3 Z, 20.4 Z, 20.5 A, 22.2 A, p. 23.1 Z, 23.3 Z, 24.1 A, 24.1 C, p. 24.1 E, 24.1 G, p. 24.1 J, 24.1 L, 24.1 N, 24.2 Z, 24.3 Z, 24.4 C, p. 24.4 D, 24.5 A, 24.5 C, 24.6 A, 24.6 C, 24.6 G, 24.6 L, 25.1 A, 25.1 E, 25.2 A, 25.2 C, 25.2 E, p. 25.2 G, 25.2 H, 26.1 A, 26.1 E, 26.1 G, 26.1 J, p. 26.1 K, p. 26.8 A, p. 26.8 C, p. 27.3 J, 27.4 A, 27.4 C, 27.4 D, 27.4 F, 27.4 G, 27.4 J, p. 27.4 K, 27.4 M, p. 28.1 A, 28.1 C, 28.4 A, 28.4 B, 28.4 C, p. 28.5 A, 28.5 C, 28.5 D, 28.6 A, 28.6 D, p. 28.6 F, 28.7 A, 28.7 C, 28.7 E, 28.7 G, p. 28.7 H, p. 28.7 L, 28.7 N, 29.2 A, 29.2 F, 29.2 K, 29.5 E, 29.5 N, p. 29.5 P, p. 31.6 D, 34.1 Z, p. 36.1 A, 36.1 C, 36.1 E, 36.1 G, 36.1 H, 36.1 J, 36.1 M.</p> <p>17.2 G, 17.6 Z, 17.7 A, 17.7 C, 18.1 Z, 18.2 A, 18.2 C, 18.2 D, 18.2 E, 18.2 G, p. 18.2 J, 18.3 Z, 20.2 Z, 20.3 Z, 20.4 Z, 21.2 G, p. 22.2 C, 24.1 A, 24.1 C, p. 24.1 E, 24.1 G, 24.1 L, 24.1 N, 24.2 Z, 24.3 Z, 24.4 A, 24.5 C, 24.6 A, 24.6 C, 24.6 E, 24.6 G, 24.6 L, 25.1 A, 25.1 C, 25.1 E, 25.2 C, 25.2 H, 26.1 A, p. 26.1 C, 26.1 E, 26.1 G, 26.1 J, p. 26.1 K, p. 27.2 C, 28.4 A, 28.4 C, p. 28.5 A, 28.6 F, 28.7 A, 28.7 C, 28.7 G, p. 28.7 H, p. 28.7 J, 28.7 M, 28.7 N, p. 28.7 P, 29.5 N, p. 33.1 B, p. 34.1 Z, 34.2 A, 34.2 B, 35.4 E, 36.1 M.</p> <p>12.0 Z, 13.1 Z, 13.2 Z, p. 14.2 C, p. 14.3 Z, 14.4 Z, p. 14.5 Z, p. 17.5 G, 20.5 A, 20.5 C, 22.3 A, 22.3 C, 22.3 E, p. 23.1 Z, 23.3 Z, p. 24.1 J, 24.4 C, 24.4 D, 24.5 A, 25.2 A, 25.2 E, p. 25.2 G, p. 26.8 A, 26.8 C, p. 27.3 J, 27.4 A, 27.4 C, 27.4 D, 27.4 F, 27.4 G, 27.4 J, 27.4 K, 27.4 M, p. 28.1 A, 28.1 C, 28.4 B, 28.5 C, 28.5 D, p. 28.6 A, p. 28.6 D, p. 28.7 E, p. 28.7 L, p. 29.2 A, p. 29.2 F, 29.2 K, 29.5 E, p. 29.5 P, p. 31.6 D, 36.1 A, 36.1 C, 36.1 E, 36.1 G, 36.1 H, 36.1 J, 36.1 K, 36.3 Z, 36.6 E.</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<p>b) Exécutées par les organismes professionnels agréés :</p> <p>4° Enquête mensuelle de branche.</p> <p>5° Enquête trimestrielle de branche.</p> <p>6° Enquête annuelle de branche.</p> <p style="text-align: center;"><b>Premier ministre</b></p> <p><b>Service juridique et technique de l'information et de la communication</b></p> <p>Enquête statistique annuelle sur les journaux et périodiques ayant paru en 1997.</p> <p style="text-align: center;"><b>Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Enseignement</i></p> <p>Récapitulatifs des comptes financiers des centres de formation d'apprentis (CFA) publics et privés, et des classes préparatoires à l'apprentissage annexées.</p> <p>Recensement des subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage par les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale en 1998 (année de salaire 1997).</p> <p>Enquête sur les effectifs d'élèves dans les établissements publics et privés du second degré, les classes préparatoires aux grandes écoles, les sections de techniciens supérieurs dans les établissements publics et privés relevant ou non du ministère de l'éducation nationale.</p> <p>Estimation des effectifs d'élèves dans les établissements publics et privés du second degré.</p> <p>Enquête sur les effectifs d'élèves dans les établissements publics et privés de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.</p> <p>Enquête sur les effectifs d'étudiants des établissements publics et privés d'enseignement supérieur non rattachés aux universités : écoles normales supérieures, écoles administratives, juridiques et de commerce, autres écoles.</p>	<p>p. 10.1 Z, p. 10.2 Z, 11.1 Z, p. 14.1 A, p. 14.1 C, p. 14.2 A, p. 14.2 C, p. 14.3 Z, 14.5 Z, p. 15.1 A, p. 17.1 A, 17.1 C, 17.1 E, 17.1 F, 17.1 H, 17.1 K, 17.1 M, p. 17.2 A, 17.2 C, 17.2 E, 17.2 G, 17.3 Z, 17.4 A, 17.5 A, p. 17.5 C, p. 17.5 G, p. 19.1 Z, 19.3 Z, 21.1 A, 21.1 C, 21.2 A, 21.2 C, p. 21.2 E, 21.2 J, 21.2 L, 22.1 A, 22.1 J, p. 22.2 C, p. 22.2 G, 23.1 Z, p. 24.1 E, p. 24.1 J, p. 24.3 Z, p. 24.4 D, 24.6 J, 24.7 Z, p. 25.2 A, p. 25.2 G, p. 26.1 K, p. 26.2 A, 26.2 C, 26.2 E, 26.2 G, p. 26.2 J, 26.2 L, 26.3 Z, 26.4 A, 26.4 B, 26.4 C, 26.5 A, 26.5 C, 26.5 E, 26.6 A, 26.6 C, 26.6 E, p. 26.6 G, p. 26.6 J, p. 26.7 Z, p. 26.8 C, 27.1 Z, 27.2 A, p. 27.2 C, 27.3 A, p. 27.3 C, p. 27.3 E, 27.3 G, p. 27.3 J, 27.5 A, 27.5 C, 27.5 E, 27.5 G, p. 28.1 A, p. 28.2 D, p. 28.5 A, 28.6 C, p. 28.6 D, 28.6 F, p. 28.7 E, 28.7 F, p. 28.7 G, p. 28.7 H, p. 28.7 J, p. 28.7 L, p. 28.7 P, p. 29.1 C, 29.1 D, p. 29.1 F, p. 29.2 C, p. 29.2 D, p. 29.2 F, p. 29.2 K, 29.3 A, 29.3 C, 29.3 D, p. 29.4 A, p. 29.4 B, 29.4 C, p. 29.4 D, p. 29.5 A, p. 29.5 E, 29.5 G, 29.5 J, 29.5 P, 29.7 A, p. 29.7 C, 30.0 A, 30.0 C, 31.1 A, 31.1 B, 31.1 C, 31.2 A, 31.2 B, 31.3 Z, 31.4 Z, 31.5 A, 31.5 B, 31.5 C, 31.6 A, 31.6 C, p. 31.6 D, 32.1 A, 32.1 B, 32.2 A, 32.2 B, 32.3 Z, 33.1 A, p. 33.1 B, 33.2 A, p. 33.2 B, 33.3 Z, 33.4 A, 33.5 Z, p. 34.1 Z, 35.2 Z, p. 36.2 C, p. 36.6 E, 37.1 Z, 37.2 Z, 45.3 A, p. 51.2 G, p. 51.5 A, p. 51.5 C, p. 51.5 L.</p> <p>14.1 C, p. 14.2 C, p. 14.5 Z, p. 15.1 A, p. 17.1 A, 17.1 C, 17.1 E, 17.1 F, 17.1 K, 17.1 P, p. 17.2 A, 17.2 C, 17.2 E, 17.2 G, 17.2 J, 17.3 Z, p. 17.4 A, 17.5 A, p. 17.5 C, p. 17.5 G, p. 18.2 J, p. 19.1 Z, 19.2 Z, 21.1 A, 21.1 C, p. 21.2 B, 21.2 E, p. 21.2 L, p. 24.3 Z, p. 24.4 D, 24.6 J, p. 24.7 Z, 26.1 C, p. 26.2 A, 26.2 C, 26.2 G, p. 26.2 J, 26.2 L, 26.3 Z, 26.4 C, p. 26.5 C, p. 26.8 A, 27.1 Z, 27.2 A, p. 27.2 C, p. 27.4 K, 27.5 A, 27.5 C, 27.5 E, 27.5 G, p. 28.1 A, 28.2 A, 28.2 B, p. 28.2 D, 28.3 A, 28.3 B, 28.3 C, p. 28.5 A, 28.6 C, p. 28.6 D, p. 28.6 F, 28.7 F, p. 28.7 G, p. 28.7 H, p. 28.7 J, p. 28.7 L, p. 28.7 P, p. 29.1 A, p. 29.1 C, 29.1 D, p. 29.1 F, 29.1 H, p. 29.1 J, p. 29.2 A, 29.2 C, p. 29.2 D, p. 29.2 F, 29.2 H, 29.2 J, p. 29.2 K, 29.3 A, 29.3 C, 29.3 D, 29.4 C, p. 29.4 D, 29.4 E, 29.5 A, p. 29.5 C, p. 29.5 E, p. 29.5 G, 29.5 J, 29.5 L, p. 29.5 M, p. 29.5 P, p. 29.7 A, p. 29.7 C, 30.0 A, p. 30.0 C, p. 31.1 A, 31.1 B, 31.1 C, p. 31.2 A, p. 31.2 B, p. 31.3 Z, p. 31.4 Z, 31.5 A, 31.5 B, p. 31.5 C, 31.6 A, p. 31.6 C, p. 31.6 D, p. 32.1 A, p. 32.1 B, 32.2 A, 32.2 B, p. 32.3 Z, 33.1 A, p. 33.1 B, 33.2 A, p. 33.2 B, 33.3 Z, 33.4 A, 33.4 B, 33.5 Z, p. 34.1 Z, p. 34.2 A, 34.3 Z, 35.1 E, 35.2 Z, p. 35.3 B, p. 35.4 A, p. 35.4 C, p. 35.5 Z, p. 36.1 A, p. 36.1 J, p. 36.6 E, 37.2 Z, 45.3 A, p. 51.1 A, p. 51.5 C, p. 72.1 Z, p. 72.2 Z, p. 72.3 Z, p. 72.5 Z.</p> <p>11.1 Z, p. 14.1 A, p. 14.1 C, 14.1 E, p. 14.2 A, 14.2 C, p. 14.3 Z, p. 14.5 Z, 17.1 K, 17.2 G, p. 17.4 B, p. 17.4 C, p. 17.5 A, p. 17.5 E, p. 17.5 G, p. 18.2 J, 19.2 Z, 19.3 Z, p. 20.5 A, p. 21.1 C, p. 21.2 A, p. 21.2 B, p. 21.2 C, p. 21.2 E, 21.2 G, p. 21.2 L, 22.1 A, 22.1 J, p. 22.2 C, 22.2 E, 22.2 G, p. 23.2 Z, p. 24.1 J, 24.6 J, p. 24.7 Z, p. 25.2 G, p. 26.1 E, 26.1 K, 26.2 E, 26.2 G, 26.2 L, 26.5 A, p. 26.5 C, 26.5 E, 26.6 A, 26.6 C, 26.6 E, 26.6 G, p. 26.6 J, p. 26.6 L, p. 26.7 Z, p. 26.8 A, p. 26.8 C, 27.1 Z, 27.2 A, 27.3 A, 27.3 C, 27.3 G, p. 27.3 J, 27.5 A, 27.5 C, 27.5 E, 27.5 G, 28.1 A, 28.2 A, 28.2 B, 28.2 D, 28.3 A, 28.3 B, 28.3 C, 28.5 A, p. 28.6 A, p. 28.6 F, p. 28.7 E, 28.7 F, p. 28.7 L, p. 28.7 N, p. 28.7 P, 29.1 C, p. 29.1 F, 29.2 C, p. 29.2 D, p. 29.2 F, p. 29.2 K, 29.3 A, 29.3 C, p. 29.3 D, p. 29.4 A, 29.4 B, p. 29.4 D, 29.5 A, p. 29.5 E, p. 29.5 G, 29.5 P, p. 29.7 A, 29.7 C, 30.0 A, p. 30.0 C, p. 31.1 A, p. 31.1 B, p. 31.1 C, p. 31.2 A, p. 31.2 B, p. 31.3 Z, p. 31.4 Z, 31.5 A, 31.5 B, p. 31.5 C, p. 31.6 A, p. 31.6 C, p. 31.6 D, p. 32.1 A, p. 32.1 B, 32.2 A, 32.2 B, p. 32.3 Z, 33.1 A, p. 33.1 B, 33.2 A, p. 33.2 B, 33.3 Z, p. 33.4 B, 33.5 Z, 34.3 Z, 35.1 E, p. 35.2 Z, p. 35.3 B, 35.4 A, 35.4 C, p. 36.1 A, 36.2 A, 36.2 C, p. 36.4 Z, 36.5 Z, 36.6 A, 36.6 C, p. 36.6 E, 37.1 Z, p. 40.1 Z, 40.2 Z, p. 40.3 Z, 45.3 A, p. 51.2 G, p. 51.5 A, p. 51.5 C, p. 72.1 Z, p. 72.2 Z, p. 72.3 Z, p. 72.5 Z, p. 93.0 H.</p>
	<p>Exhaustive sur les 3 000 publications périodiques relevant de la grande presse éditée en France. NAF : 22.1 C et 22.1 E.</p> <p>DOM compris sauf mention contraire.</p> <p>Enquête exhaustive annuelle, réalisée par voie postale, afin de connaître les dépenses de formation des CFA, hors agriculture.</p> <p>Donne en particulier une information sur les établissements privés d'enseignement supérieur.</p> <p>Enquête exhaustive.</p> <p>Enquête télématique donnant une première estimation (sauf DOM).</p> <p>Enquête exhaustive (DOM exclus ou non suivant les fiches).</p> <p>Enquête exhaustive (sauf DOM).</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<p>Enquête auprès des établissements publics et privés d'enseignement supérieur artistique et culturel.</p> <p>Enquête sur les effectifs des écoles d'ingénieurs publiques et privées.</p> <p>Enquête dans les établissements pour enfants handicapés, établissements médicaux et sociaux.</p> <p>Enquête sur les effectifs d'étudiants des établissements privés d'enseignement supérieur.</p> <p>Enquête dans les centres de formation d'apprentis publics et privés.</p> <p>Enquête sur le cursus des élèves du second degré recrutés en 1989.</p> <p>Suivi d'un échantillon d'élèves du second degré (recrutement 1995).</p> <p>* Enquête auprès des familles des élèves du panel 1995 du second degré.</p> <p>Suivi des élèves du panel 1989 quittant le système éducatif.</p> <p>Enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système éducatif pendant ou à la fin de l'année scolaire.</p> <p>Enquête sur l'insertion professionnelle des apprentis sortis du système éducatif pendant ou à la fin de l'année scolaire.</p> <p>Panel des nouveaux enseignants recrutés dans le premier et le second degré publics.</p> <p>Panel d'élèves du premier degré, recrutement 1997.</p>	<p>Enquête exhaustive.</p> <p>Enquête légère (sauf DOM).</p> <p>Enquête détaillée auprès des CFA.</p> <p>Enquête par sondage, exploitation d'un échantillon pour le suivi des élèves dans l'enseignement privé et public.</p> <p>Enquête par sondage, exploitation d'un échantillon pour le suivi des élèves (sauf DOM).</p> <p>Enquête ponctuelle.</p> <p>Enquête par sondage auprès des élèves du panel 1989 des établissements publics et privés (voie postale).</p> <p>Les chefs d'établissement gèrent le dispositif d'interrogation de leurs anciens élèves.</p> <p>Les chefs d'établissement gèrent le dispositif d'interrogation de leurs anciens apprentis.</p> <p>Enquête par sondage (sauf DOM).</p> <p>Enquête auprès de directeurs d'école, d'enseignants, d'élèves et de familles. L'enquête fait partie du dispositif destiné à décrire et à expliquer les cheminement scolaires. Les élèves seront invités à passer des tests qui mesureront notamment leurs acquis à l'entrée en école primaire. Les diverses interrogations commencées en 1997 se poursuivront pendant huit à dix ans.</p>
<p style="text-align: center;"><i>Recherche</i></p> <p>Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement : enquête auprès des entreprises.</p> <p style="text-align: center;"><b>Ministère de l'emploi et de la solidarité</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Emploi</i></p> <p>Enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enquête trimestrielle ;</li> <li>- enquête Gains ;</li> <li>- enquête SMIC ;</li> <li>- enquête auprès des petites entreprises mono-établissements.</li> </ul> <p>Enquête annuelle sur l'individualisation des salaires.</p> <p>Enquête statistique sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO).</p> <p>Enquête Intéressement, participation, plan d'épargne entreprise et actionnariat.</p>	<p>Enquête auprès de 8 000 entreprises ayant des activités de R. &amp; D. NAF : 01 à 45, 60 à 64.</p> <p>Sauf DOM.</p> <p>Enquête exhaustive auprès des établissements de cinquante salariés et plus, par sondage au 1/8 auprès des établissements de dix à quarante-neuf salariés (environ 60 000 établissements) du secteur marchand non agricole. NAF : 10 à 63 (non compris 12.0 Z, 23.3 Z et 55.2 F), 64 à 74 (non compris 74.5 B), 80 à 93 (non compris 85.3 et une partie du 91).</p> <p>Avril. Supplément annuel sur 1/5 de l'échantillon.</p> <p>Enquête annuelle portant sur le même champ et sur le même échantillon que les enquêtes Gains et trimestrielle mais étendue à un échantillon d'environ 80 000 établissements de moins de dix salariés.</p> <p>Enquête annuelle portant sur les salaires individuels, réalisée auprès d'un échantillon d'environ 80 000 entreprises mono-établissements de moins de dix salariés des secteurs marchands non agricoles (même liste d'activités enquêtées que l'enquête trimestrielle).</p> <p>Un questionnaire annuel est adressé à un échantillon d'environ 4 000 entreprises de plus de dix salariés pour faire le bilan des augmentations de l'année.</p> <p>Enquête trimestrielle par sondage auprès des établissements de dix à quarante-neuf salariés visant à décrire les mouvements de main-d'œuvre par nature du contrat ou motif de sortie.</p> <p>Enquête exhaustive des entreprises (25 000) ayant conclu des accords de participation ou d'intéressement.</p>
<p style="text-align: center;"><i>Affaires sociales</i></p> <p>Enquête statistique sur les toxicomanes faisant appel au système de soins.</p>	<p>Enquête exhaustive sur l'ensemble des structures sanitaires et sociales susceptibles d'accueillir des toxicomanes (y compris DOM).</p>
<p>Enquête sur les coûts et carrières du personnel hospitalier.</p> <p style="text-align: center;"><b>INSEE et ministère de l'agriculture et de la pêche</b></p> <p>Réseau d'information comptable agricole (RICA) et sondes technico-économiques du RICA.</p> <p>* Enquête Inventaire communal 1998.</p>	<p>Exploitation du fichier du personnel et de paye des infirmiers hospitaliers (hors DOM).</p> <p>Sondage auprès de quelque 7 600 exploitations agricoles parmi lesquelles 450 donnent lieu à un dispositif d'observation complémentaire (sondes technico-économiques). DOM exclus.</p> <p>Enquête auprès des communes sur les équipements et services offerts dans la commune ou, à défaut, la commune d'attraction. Les questionnaires ont été adaptés aux caractéristiques des communes. La collecte se fera principalement auprès des communes de moins de 30 000 habitants, de février à mars 1998. L'intégration des communes des DOM dans le champ de l'inventaire communal est à l'étude.</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<p align="center"><b>Ministère de l'agriculture et de la pêche</b></p> <p align="center"><i>Structure et environnement des exploitations</i></p> <p>Enquête sur l'utilisation du territoire.</p> <p>Enquête sur les effectifs d'élèves dans les établissements d'enseignement technique agricole publics et privés.</p> <p>Enquête statistique de la formation professionnelle continue, centres agricoles publics et privés.</p> <p>Enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des élèves et des apprentis sortant du cycle préparatoire au BEPA et au BTSA en 1994.</p> <p>Base de sondage permanente des exploitations agricoles.</p> <p>Recensement des unités pastorales.</p> <p align="center"><i>Statistiques végétales</i></p> <p>Enquêtes de segment (télédétection).</p> <p>Enquête Production terres labourables.</p> <p>Enquête de prévision de production légumière.</p> <p>Enquête de prévision de production fruitière.</p> <p>Enquête de prévision de production de vin.</p> <p align="center"><i>Statistiques animales</i></p> <p>Enquête Cheptel bovin au 1<sup>er</sup> juin (enquête intermédiaire) et au 1<sup>er</sup> décembre.</p> <p>Enquête Cheptel porcin au 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> décembre.</p> <p>Enquête Cheptel ovin et caprin au 1<sup>er</sup> décembre.</p> <p>Enquête sur l'activité des couvoirs.</p> <p>Enquête sur l'activité des sélectionneurs et multiplicateurs de souche avicole.</p> <p>Enquête auprès des centres de conditionnement et des casseries d'œufs.</p> <p>Enquête statistique sur les cultures marines.</p> <p align="center"><i>Industries agricoles et alimentaires</i></p> <p>* Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux en 1997.</p> <p>Enquête annuelle d'entreprise (exercice 1997).</p> <p>Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (secteur des industries agricoles et alimentaires ; sciage-rabotage du bois et entreposage frigorifique) (exercice 1997).</p> <p>Enquête annuelle sur les investissements protégeant l'environnement.</p> <p>Observation des prix des consommations intermédiaires dans l'agriculture (IPCIA, ex. IPPINEA).</p> <p>Enquête mensuelle sur la collecte et le prix du lait.</p> <p>Enquête sur le prix du porc abattu.</p> <p>Enquêtes de branche :</p> <p>a) Exécutées par l'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- hebdomadaires ;</li> <li>- mensuelles ;</li> </ul>	<p>Les enquêtes effectuées dans les DOM sont rassemblées dans le dernier paragraphe.</p> <p>Sondage auprès d'un échantillon de 560 000 points d'observation déterminés à partir de 15 500 photographies aériennes.</p> <p>Enquête annuelle exhaustive auprès de quelque 850 établissements d'enseignement technique agricole publics et privés.</p> <p>Enquête exhaustive auprès de quelque 500 établissements.</p> <p>Enquête annuelle exhaustive auprès d'environ 900 établissements d'enseignement technique agricole et centres de formation d'apprentis publics et privés.</p> <p>Enquête exhaustive ou partielle auprès de quelque 10 000 exploitations agricoles correspondant à différents sous-champs d'activité.</p> <p>Enquête réalisée par enquêteur auprès de commissions communales interrogées sur les unités pastorales de leur ressort. Extension aux régions Corse et Auvergne à l'automne 1998.</p> <p>Sondages réalisés sur diverses zones d'acquisition de données par satellite.</p> <p>Sondage réalisé par enquêteurs auprès de quelque 18 000 exploitations agricoles.</p> <p>Enquête auprès d'exploitants, de groupements de producteurs, de marchands de plants, de négociants ou de coopératives (l'enquête concerne uniquement les principaux départements de production).</p> <p>Enquête auprès d'exploitants volontaires, de correspondants et de groupements de producteurs, dans les principaux départements de production. Principaux fruits et agrumes, raisin de table, prune à pruneaux.</p> <p>Enquête auprès d'exploitants volontaires, de correspondants et de coopératives de vinification (l'enquête concerne uniquement les principaux départements de production).</p> <p>Sondages par enquêteurs auprès de 7 000 (juin) et de 12 000 (décembre) exploitations agricoles détenant des bovins.</p> <p>Sondages par enquêteurs auprès de 3 000 (avril et août) et auprès de 7 000 (décembre) exploitations agricoles détenant des porcins.</p> <p>Sondages annuels par enquêteurs auprès de 6 000 exploitations agricoles détenant des ovins et caprins.</p> <p>Enquête mensuelle exhaustive auprès de quelque 250 couvoirs.</p> <p>Enquête mensuelle exhaustive auprès de 15 sélectionneurs, 25 distributeurs de volailles reproductrices (dindes et pintades).</p> <p>Enquête mensuelle par sondage auprès de 170 centres, enquête annuelle exhaustive auprès de 600 centres. NAF : 15.8 V.</p> <p>Enquête auprès de quelque 6 000 détenteurs d'une concession du domaine public maritime sur la production annuelle vendue et la main-d'œuvre employée. Enquête par voie postale de mars à mai 1998.</p> <p>Enquête par voie postale auprès d'environ 250 établissements produisant plus de 5 000 tonnes par an d'aliments composés pour animaux de ferme afin de connaître les quantités de matières premières utilisées dans la fabrication d'aliments pour animaux. La collecte aura lieu au premier semestre 1998. NAF : 15.7 A.</p> <p>Enquête exhaustive auprès des entreprises de plus de 9 salariés du secteur agroalimentaire. NAF : 15 (sauf 15.1 F, 15.8 B à D), 63.1 D, 51.2, 51.3 et 51.5 L pour les coopératives. Pour les DOM, l'enquête est effectuée par l'INSEE.</p> <p>Enquête par sondage auprès de 4 500 établissements de 10 salariés et plus. NAF : 15 (sauf 15.1 F, 15.8 B à D), 20.1 A, 63.1 D.</p> <p>Enquête exhaustive auprès de 1 000 établissements de 100 salariés et plus ayant les activités de transformations suivantes : NAF : 15 (sauf 15.1 F, 15.8 B à D), 20.1 A.</p> <p>Relevés mensuels auprès de quelque 300 fournisseurs de l'agriculture : semences, aliments de bétail, engrais, produits phytosanitaires, petit matériel, outillage, services vétérinaires.</p> <p>Enquête par sondage effectuée par les directions départementales de l'agriculture et de la forêt (environ 500 établissements). NAF : 15.5 A à D, p. 51.3 G.</p> <p>Enquête hebdomadaire auprès d'un échantillon d'une cinquantaine d'abatteurs. NAF : p. 15.1 A.</p> <p>p. 15.1 A. p. 15.1 A et C.</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- trimestrielles ;</li> <li>- annuelles.</li> </ul> <p>b) Exécutées par les organismes professionnels agréés ou par les établissements publics bénéficiant d'une délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mensuelles ;</li> <li>- trimestrielles ;</li> <li>- semestrielles ;</li> <li>- annuelles.</li> </ul>	<p>p. 15.1 C.</p> <p>p. 15.1 A à E, p. 15.2 Z, p. 15.3 A à F, p. 15.4 A à C, 15.5 A à D, p. 15.8 A, p. 15.8 F, p. 15.8 H, p. 15.8 M à R, p. 15.8 V, p. 15.9 A, p. 15.9 D, p. 15.9 S, p. 15.9 T, p. 51.3 G.</p> <p>p. 15.1 A, p. 15.3 A à C, p. 15.4 A à E, 15.5 A à D, p. 15.6 A, p. 15.6 D, p. 15.7 A à C, p. 15.8 F à H, p. 15.8 M, p. 15.8 T à V, p. 15.9 N, p. 15.9 T, p. 51.3 G.</p> <p>p. 15.3 A, p. 15.3 F, p. 15.6 B, p. 15.8 F à K, p. 15.8 T à V.</p> <p>p. 15.6 D.</p> <p>p. 15.1 A, p. 15.1 E, p. 15.2 Z, p. 15.3 A à F, p. 15.4 A à E, 15.5 F, p. 15.6 A à D, p. 15.7 A à C, p. 15.8 A, p. 15.8 F à V, p. 15.9 B, p. 15.9 J à Q, p. 15.9 T.</p>
<p style="text-align: center;"><i>Statistiques forestières</i></p> <p>Enquête annuelle d'entreprise dans les secteurs exploitation forestière et scierie.</p> <p>Enquête annuelle sur les branches d'activité exploitation forestière et scierie.</p> <p>Enquête annuelle sur la branche des pépinières forestières privées et administratives.</p>	<p>Enquête exhaustive auprès des entreprises employant 6 salariés et plus (1 300 entreprises). NAF : 02.0 B, 20.1 A.</p> <p>Enquête exhaustive auprès de quelque 11 000 établissements. NAF : 02.0 B, 20.1 A.</p> <p>Enquête exhaustive auprès de 1 200 pépinières.</p>
<p style="text-align: center;"><i>Départements d'outre-mer</i></p> <p>Mise à jour du fichier d'exploitations agricoles de la Guyane.</p> <p>Enquête sur l'utilisation du territoire (Guadeloupe, Martinique, Réunion).</p> <p>Enquête sur l'élevage porcin (Réunion).</p> <p>Relevés mensuels des prix à la production (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion).</p> <p>Relevés hebdomadaires des prix de détail sur les marchés agricoles (Réunion).</p> <p>Investigations sur les charges en agriculture (Réunion).</p> <p>Enquête Légumes (Guadeloupe).</p>	<p>Enquête exhaustive ou partielle suivant différents sous-champs d'activité.</p> <p>Sondage auprès d'un échantillon de points d'observation à partir de quelque 500 photographies.</p> <p>Sondage auprès de quelque 350 exploitations agricoles détenant des porcs.</p> <p>Sondage auprès d'un échantillon représentatif d'exploitations agricoles et de marchés de gros.</p> <p>Relevés directs auprès de quelque 40 points d'observation.</p> <p>Sondage auprès de quelque 50 points de distribution ou organismes divers.</p> <p>Sondage auprès de quelque 300 exploitations produisant des légumes.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement</b> <b>Institut français de l'environnement</b></p> <p>* Enquête Les collectivités locales et l'environnement (volet Déchets).</p>	<p>Enquête réalisée par l'IFEN et le SCEES auprès de 4 700 communes et 300 groupements à fiscalité propre compétents en matière de déchets. L'enquête vise à mieux connaître pour l'année 1997 la gestion des déchets ménagers, les moyens mis en œuvre, les coûts et les financements, ainsi que les populations desservies (DOM compris).</p>
<p style="text-align: center;"><b>Ministère de l'équipement, des transports et du logement</b> <i>Tourisme</i></p> <p>Enquête de fréquentation hôtelière.</p> <p>Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air.</p> <p style="text-align: center;"><i>Urbanisme et logement.</i></p> <p>Enquête sur la commercialisation des logements neufs.</p> <p>Etablissement de l'indice du coût de la construction et du prix de revient des logements neufs.</p> <p>* Enquête annuelle d'entreprise construction (exercice 1997).</p> <p>Enquête sur la mobilité des ménages.</p> <p>Enquêtes de branche dans le bâtiment et les travaux publics.</p> <p>Enquête sur les extraits d'actes de mutation.</p> <p style="text-align: center;"><i>Transports</i></p> <p>* Enquête annuelle d'entreprise dans les transports (exercice 1997).</p>	<p>NAF : parties de 55.1 A et 55.1 C (hôtellerie homologuée). Enquête mensuelle exhaustive sur les hôtels 4 étoiles et 4 étoiles luxe, par sondage pour les hôtels 0 à 3 étoiles (y compris dans les DOM). Collecte réalisée par les directions régionales de l'INSEE.</p> <p>NAF : partie de 55.2 C. Enquête mensuelle (mai à septembre) exhaustive. Mêmes conditions de collecte que la précédente.</p> <p>Ensemble des enquêtes : sauf DOM, à l'exception de l'enquête annuelle d'entreprise.</p> <p>Enquête trimestrielle auprès des promoteurs ayant en cours la commercialisation de logements neufs.</p> <p>Collecte trimestrielle, auprès d'un échantillon de maîtres d'ouvrage, des informations nécessaires à l'établissement de l'indice et au calcul du prix de revient des logements neufs.</p> <p>Enquête exhaustive pour les entreprises de 20 salariés et plus, par sondage pour les entreprises de moins de 20 salariés. Au total 20 000 entreprises. NAF : 45. Echantillon optimisé, questionnaire rénové. Enquête couvrant les DOM (la rénovation de l'enquête sera effectuée en 1999 et sera alors reprise par l'INSEE).</p> <p>Enquête auprès de 15 000 ménages qui ont récemment changé de logement (base fichier EDF).</p> <p>Enquêtes mensuelles effectuées par les fédérations professionnelles. NAF : 45. Exploitation annuelle des extraits d'acte de mutation dans les directions des services fiscaux.</p> <p>Enquête exhaustive pour les entreprises de 20 salariés et plus, par sondage pour les entreprises de moins de 20 salariés. Au total 15 000 entreprises interrogées. NAF : 60.1 Z, 60.2 A, 60.2 B, 60.2 C, 60.2 E, 60.2 G, 60.2 L, 60.2 M, 60.2 N, 60.2 P, 60.3 Z, 61.1 A, 61.1 B, 61.2 Z, 62.1 Z, 62.2 Z, 63.1 A, 63.1 B, 63.1 E, 63.2 A, 63.2 C, 63.2 E, 63.4 A, 63.4 B, 63.4 C. Echantillon optimisé, questionnaire rénové. Pour les DOM, l'enquête est effectuée par l'INSEE.</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<p>Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM).</p> <p>Enquête sur l'utilisation des véhicules de transports routiers de voyageurs (TRV).</p>	<p>Enquête hebdomadaire par sondage dans le fichier central des automobiles, portant sur un échantillon annuel d'environ 90 000 camions et tracteurs routiers, immatriculés en France métropolitaine.</p> <p>Enquête hebdomadaire par sondage dans le fichier central des automobiles, portant sur un échantillon annuel d'environ 12 000 autobus et autocars immatriculés en France métropolitaine.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Banque de France</b></p> <p>Enquête sur les avances à la commande et les crédits commerciaux avec l'étranger.</p>	<p>Enquête mensuelle auprès d'un échantillon de 1 800 entreprises réalisant un montant annuel de transactions sur biens et services avec l'étranger supérieur à 20 MF, pour l'établissement de la balance des paiements de la France.</p>
<p style="text-align: center;"><b>2. ENQUÊTES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Institut national de la statistique et des études économiques</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Conditions de vie</i></p>	
<p>Micro plates-formes de l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages CAMME.</p> <p>* Enquête sur le devenir des personnes sorties du RMI. Deuxième partie.</p>	<p>Enquête réalisée par téléphone auprès de 3 300 personnes sur des thèmes d'actualité. L'interrogation se fera sur 10 questions au plus en même temps que l'enquête de conjoncture.</p> <p>Enquête réalisée par enquêteur auprès de 3 000 à 4 000 personnes qui bénéficiaient du RMI en décembre 1996, dont environ 2 000 sorties du dispositif en septembre 1997. L'objectif de l'enquête est de cerner les causes de sortie du RMI et les parcours d'insertion. La collecte sera effectuée en janvier-février 1998.</p>
<p style="text-align: center;"><i>Emploi, revenus</i></p> <p>Panel européen des ménages (enquête communautaire).</p>	<p>Enquête sur les revenus, l'emploi et les conditions de vie réalisée auprès d'un échantillon de 10 000 ménages interrogés par interview fin 1998.</p>
<p style="text-align: center;"><i>Conjoncture</i></p> <p>Enquêtes dans l'industrie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enquêtes sur l'activité mensuelle et trimestrielle ;</li> <li>- enquête sur les investissements dans l'industrie (janvier, avril, octobre) ;</li> <li>- enquête sur la situation de trésorerie dans l'industrie (semestrielle) ;</li> <li>- enquête sur la concurrence étrangère et les exportations (semestrielle).</li> </ul>	<p>Enquêtes réalisées dans le cadre communautaire, par sondage auprès de 4 500 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. NAF : 15 à 36 (hors 10 et 23.1).</p> <p>Enquête réalisée dans le cadre communautaire, par sondage auprès de 4 500 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. NAF : 15 à 36 (hors 10 et 23.1).</p> <p>Enquête par sondage auprès de 4 500 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. NAF : 15 à 36 (hors 23.1).</p> <p>Enquête par sondage auprès de 4 500 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. NAF : 15 à 36 (hors 10 et 23.1).</p>
<p>Enquête sur les facteurs de production des entreprises (semestrielle).</p>	<p>Enquête exhaustive auprès des grandes entreprises. Dans l'industrie : entreprises de plus de 500 salariés (900 entreprises) dans les secteurs NAF : 15 à 36 (hors 16 et 23.1) ; dans le commerce de gros interindustriel et les services : entreprises de plus de 200 salariés et NAF : 51.5, 51.6, 51.7, 52.7, 55.1, 55.3, 55.4, 55.5 D, 70.2 A, 70.3 A, 71, 72, 74, 92.1, 93.</p>
<p>Enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail (mensuelle).</p>	<p>Enquête réalisée dans le cadre communautaire auprès de 4 000 entreprises du commerce de détail à l'exclusion du commerce alimentaire de proximité (surface inférieure à 400 m<sup>2</sup>) ou spécialisé. Ces entreprises sont interrogées en totalité pour les plus de 100 salariés, par sondage en deçà. NAF : 50.3 B, 50.4 Z, 52.1 (hors 52.1 B et 52.1 C), 52.3 (hors 52.3 A), 52.4 (hors 52.4 X et 52.4 Y), 52.6 A, 52.6 B.</p>
<p>Enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de gros (bimestrielle).</p>	<p>Enquête auprès de 4 000 entreprises soit l'ensemble du commerce de gros (à l'exclusion des intermédiaires et du commerce de gros de viande) et une partie du secteur de l'édition. Ces entreprises sont interrogées en totalité pour les plus de 200 salariés et par sondage en deçà. NAF : 51.2 (hors 51.2 E et 51.2 J), 51.3 (hors 51.3 C, 51.3 D, 51.3 L, 51.3 W), 51.4, 51.5, 51.6, 50.3 A, 22.1 A, 22.1 G, 22.1 J.</p>
<p>Enquête sur la situation et les perspectives dans les services (trimestrielle).</p> <p>Enquête sur les travaux publics (trimestrielle).</p>	<p>Enquête par sondage auprès de 4 000 entreprises de services aux entreprises et aux ménages sélectionnées en fonction du chiffre d'affaires. NAF : 52.7, 55.1, 55.3, 55.4, 55.5 D, 70.2 A, 70.3 A, 71, 72, 74, 92.1, 93.</p> <p>Enquête réalisée dans le cadre communautaire par sondage auprès de 200 entreprises du BTP. Elle est conduite par la FNTP. NAF : 45.1 B, 45.1 D, 45.2 C, 45.2 D, 45.2 E, 45.2 F, 45.2 N, 45.2 P, 45.2 R, 45.2 U, 45.3 H, 45.5 Z.</p>
<p>Enquête sur l'industrie du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entreprises non artisanales (enquêtes trimestrielle et mensuelle) ;</li> </ul>	<p>Enquête réalisée dans le cadre communautaire, par sondage, auprès de 3 000 entreprises de plus de 10 salariés travaillant dans le gros œuvre et le second œuvre et qui ne sont pas interrogées dans le cadre de l'enquête sur les travaux publics. Ces entreprises sont interrogées en totalité au-delà de 200 salariés et par sondage en deçà. NAF : 45.1 A, 45.2 A, 45.2 B, 45.2 T, 45.2 V pour le gros œuvre et 45.2 J, 45.2 K, 45.2 L, 45.3 A, 45.3 C, 45.3 F, 45.4 A, 45.4 C, 45.4 D, 45.4 F, 45.4 H, 45.4 J, 45.4 L, 45.4 M pour le second œuvre.</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<p>- entreprises artisanales (enquête trimestrielle).</p> <p>Enquête sur la construction immobilière (trimestrielle).</p> <p style="text-align: center;"><i>Système productif</i></p> <p>Enquête sur l'emploi dans les grands établissements (questionnaire annuel).</p> <p>Enquête sur l'emploi dans les grands établissements (questionnaire historique).</p>	<p>Enquête réalisée dans le cadre communautaire par sondage auprès de 2 000 entreprises de 10 salariés ou moins.</p> <p>Enquête par sondage auprès de 700 entreprises exerçant des activités immobilières pour compte propre ou la location de logements. NAF : 70.1 A, 70.1 B, 70.1 C et 70.1 F.</p> <p>Enquête réalisée par voie postale, par les directions régionales de l'INSEE, auprès des établissements de la Base relationnelle interrégionale des données sur les grands établissements (BRIDGE).</p> <p>Enquête réalisée par voie postale, par les directions régionales de l'INSEE, auprès de tous les nouveaux établissements entrant dans le champ de la Base relationnelle interrégionale des données sur les grands établissements (BRIDGE).</p>
<p style="text-align: center;"><b>Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Recherche</i></p> <p>Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement :</p> <p>- enquête auprès des organismes publics ;</p> <p>- enquête auprès des associations.</p> <p style="text-align: center;"><i>Enseignement</i></p> <p>Enquête sur le devenir des bacheliers du panel 1989.</p>	<p>Enquête auprès des organismes publics ayant statut d'établissements publics (administratif, à caractère industriel et commercial, à caractère scientifique et technique).</p> <p>Enquête auprès d'environ 300 associations ayant des activités de R. &amp; D.</p> <p>Enquête par voie postale ou téléphonique auprès des élèves du panel de 1989 qui ont obtenu leur baccalauréat, sur leur cheminement dans le supérieur, les orientations entre les différentes filières et éventuellement leurs échecs dans le premier cycle. La collecte, commencée en 1997, se poursuivra une dizaine d'années environ.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Ministère de l'équipement, des transports et du logement</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Transports</i></p> <p>Enquête trimestrielle de conjoncture.</p> <p>Enquête sur la durée du travail et les salaires des chauffeurs routiers.</p> <p style="text-align: center;"><i>Urbanisme et logement</i></p> <p>Enquête pour l'établissement d'indices de prix sur les travaux d'entretien-amélioration des logements.</p> <p>Enquête sur le parc locatif social.</p> <p>Enquête de suivi de la construction neuve.</p> <p>Enquête COLLOC.</p>	<p>Enquête par sondage auprès d'environ 1 500 entreprises de transport routier de marchandises. NAF : 60.2 L, 60.2 M, 63.4 A, 63.4 B, 63.4 C.</p> <p>Enquête permanente réalisée toutes les semaines de l'année, hors jours fériés, auprès d'un échantillon de 3 000 chauffeurs du transport routier de marchandises pour compte d'autrui.</p> <p>Enquête trimestrielle effectuée auprès d'un échantillon d'entreprises de construction. NAF : 45 (sauf DOM).</p> <p>Enquête réalisée auprès des organismes HLM sur l'état du parc au 1<sup>er</sup> janvier de l'année (y compris DOM).</p> <p>Enquête auprès des maîtres d'ouvrage d'opérations de construction neuve de bâtiments ayant fait l'objet d'une autorisation de construire, trimestrielle exhaustive pour les opérations importantes (y compris DOM) et effectuée par sondage pour les autres (hors DOM).</p> <p>Enquête par voie postale sur les dépenses d'investissement en BTP des collectivités locales, réalisée en mars de chaque année après le vote des budgets primitifs.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Institut français de l'environnement</b></p> <p>* Enquête sur les interventions des conseils généraux et régionaux en matière d'environnement.</p>	<p>Enquête annuelle exhaustive auprès des conseils généraux et régionaux, destinée à connaître leurs dépenses environnementales annuelles, par domaines (DOM compris).</p>
<p style="text-align: center;"><b>Ministère de l'agriculture et de la pêche</b></p> <p>Enquête sur la conjoncture agricole départementale.</p>	<p>Enquête auprès d'exploitants et de correspondants.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Ministère de l'emploi et de la solidarité</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Emploi</i></p> <p>Enquête Changements organisationnels et informatisation auprès des salariés.</p> <p>Panel de bénéficiaires des mesures de politique d'emploi (1995-1998).</p> <p>Enquête Trajectoire des demandeurs d'emploi et marché local du travail (1996-1998).</p> <p>* Enquête auprès des établissements utilisateurs de différents dispositifs de la politique de l'emploi.</p>	<p>Sauf DOM.</p> <p>Enquête auprès d'un échantillon de 9 000 salariés d'entreprises industrielles tiré dans les DADS. Suite et fin de l'enquête commencée en 1997.</p> <p>Enquête par sondage effectuée auprès d'un échantillon de bénéficiaires de CIE (contrat initiative-emploi).</p> <p>Enquête par sondage réalisée par enquêteurs, lors de la première vague, auprès de 3 000 personnes par zone inscrites au fichier de l'ANPE. Les interrogations suivantes s'effectuent par téléphone. Trois grandes zones sont enquêtées.</p> <p>Enquête réalisée par téléphone auprès d'environ 4 000 établissements (1 000 établissements par type de contrat) afin de préciser les logiques de recours à certains contrats aidés par l'Etat : contrats d'apprentissage, contrats initiative-emploi, contrats de qualification, exonérations à l'embauche du premier salarié. La collecte aura lieu en janvier 1998.</p>

MINISTÈRE OU ORGANISME ENQUÊTEUR et nature de l'enquête	CHAMP DE L'ENQUÊTE et modalités d'exécution (1)
<p style="text-align: center;"><i>Affaires sociales</i> <b>CNAF</b></p> <p>Enquête auprès d'un échantillon de crèches.</p>	<p>Enquête annuelle auprès d'environ 300 crèches collectives et familiales tirées par sondage (sauf DOM).</p>
<p style="text-align: center;"><b>Ministère de l'emploi et de la solidarité</b> <b>Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie</b> <b>CEREO</b></p> <p>Suivi d'un panel (1995-2000) de jeunes sortant du système scolaire en 1994.</p> <p>Insertion et cheminements professionnels des jeunes formés par apprentissage.</p>	<p>Hors DOM.</p> <p>Suivi sur 5 ans de 3 500 jeunes sortant d'enseignement scolaire et d'apprentissage.</p> <p>Deuxième interrogation de la cohorte entrée en apprentissage en 1994, afin de mesurer ses débuts professionnels à l'issue de l'apprentissage et de la comparer à ceux observés pour les entrants en apprentissage de 1992 (y compris DOM).</p>
<p style="text-align: center;"><b>CREDES</b></p> <p>Enquête sur la santé et la protection sociale.</p>	<p>Panel d'assurés sociaux relevant du régime général de la sécurité sociale, du régime des travailleurs non salariés non agricoles et de la mutualité sociale agricole, soit 10 000 personnes enquêtées en deux vagues.</p>
<p>Note : * Enquête nouvelle, renouvelée ou enquête de périodicité supérieure à l'année. (1) Les activités sont précisées par référence à la Nomenclature d'activités française (NAF) ; p = champ partiel.</p>	

**Art. 2.** - Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1997.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques.*  
P. CHAMPSAUR

**Arrêté du 13 janvier 1998 relatif aux tarifs des transports publics urbains de voyageurs hors de la région Ile-de-France pour l'année 1998**

NOR : ECOC980004A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, et notamment son article 7 ;

Vu l'ordonnance n° 86-1243 du 1<sup>er</sup> décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment son article 1<sup>er</sup>, deuxième alinéa, ensemble le décret n° 86-1309 du 29 décembre 1986 fixant ses conditions d'application ;

Vu le décret n° 87-538 du 16 juillet 1987 relatif aux tarifs des transports publics urbains de voyageurs hors de la région Ile-de-France,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Pour l'année 1998, l'augmentation résultant de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 juillet 1987 susvisé est fixée à 2,1 %.

**Art. 2.** - Cette augmentation prendra effet au 1<sup>er</sup> février 1998.

**Art. 3.** - Le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et le directeur des transports terrestres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 janvier 1998.

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie.*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la concurrence,  
de la consommation  
et de la répression des fraudes.*  
J. GALLOT

*Le ministre de l'équipement,  
des transports et du logement.*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des transports terrestres.*  
H. DU MESNIL.

**Arrêté du 15 janvier 1998 portant report de crédits**

NOR : ECOR9804370A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 17 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1997 ;

Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1998.

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Est annulé sur 1997 un crédit de 312 910 000 F applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

**Art. 2.** - Est ouvert sur 1998 un crédit de 312 910 000 F applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 1998.

Pour le ministre et par délégation :

*Le trésorier-payeur général, agent comptable central du Trésor.*  
J.-J. FRANÇOIS